

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Addis Abéba, Ethiopie, B.P. 3243 Tél.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321

Email: [situationroom@africa-union.org](mailto:situationroom@africa-union.org)

---

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **L'UNION AFRICAINE SE RÉJOUIT DE L'ADOPTION PAR LE CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES DE LA RÉOLUTION AUTORISANT LE DÉPLOIEMENT DE LA MISCA EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**

#### **L'UA et la RCA signent l'Accord sur le statut de la MISCA**

Addis Abéba, le 5 décembre 2013: La Présidente de la Commission de l'Union africaine (UA), Dr. Nkosazana Dlamini Zuma, se félicite de l'adoption, ce jour, par le Conseil de sécurité des Nations unies, de la résolution 2127 (2013), autorisant, sous le Chapitre VII de la Charte des Nations unies, le déploiement de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA), et ce pour une période initiale de douze mois. La Présidente de la Commission remercie les membres du Conseil de sécurité pour leur soutien et engagement. Elle relève avec satisfaction l'esprit de consultation et de concertation avec l'UA qui a prévalu tout au long du processus ayant conduit à l'adoption de la résolution, esprit qui est en phase avec le partenariat novateur, flexible et orienté vers l'avenir que l'UA s'emploie à bâtir avec les Nations unies.

La Présidente de la Commission note que l'adoption de la résolution 2127 (2013) intervient dans un contexte marqué par une nouvelle dégradation de la situation en RCA, comme en témoignent les incidents survenus ces dernières heures à Bangui. À cet égard, elle réitère la condamnation totale par l'UA des exactions qui continuent d'être perpétrées contre les populations civiles, et souligne l'engagement de la Commission à œuvrer à la mise en œuvre robuste, par la MISCA, une fois en place, du mandat qui est le sien, de manière à assurer la protection effective des populations civiles et à faciliter la restauration de l'ordre public.

La Présidente de la Commission remercie les partenaires multilatéraux et bilatéraux, notamment l'Union européenne, les États-Unis et la France, qui se sont engagés à soutenir la MISCA, y compris sur le plan financier, logistique et technique. Elle note aussi avec appréciation que les Nations unies envisagent d'apporter la MISCA un soutien en termes d'expertise. Elle appelle les autres partenaires internationaux à appuyer les efforts conjoints de l'UA et de la



Communauté économique d'États de l'Afrique centrale (CEEAC).

À la veille du transfert d'autorité entre la Mission de consolidation de la paix de la CEEAC en RCA (MICOPAX) et la MISCA, prévue le 19 décembre 2013, la Présidente de la Commission se félicite de la signature, aujourd'hui, de l'Accord sur le statut de la MISCA, par le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'UA, l'Ambassadeur Smaïl Chergui, et la Ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine, de la Francophonie et des Centrafricains de l'Étranger de la RCA, Mme Léonie Banga-Bothy. Cet Accord fixe les conditions et les modalités de la présence de la MISCA en RCA.

La Présidente de la Commission saisit cette occasion pour réitérer sa profonde appréciation du travail accompli par la MICOPAX dans des conditions très difficiles, et rend hommage à ses personnels militaires et civils pour les sacrifices consentis. Elle renouvelle la gratitude de l'UA aux dirigeants de la région, en particulier le Président Idriss Déby Itno du Tchad, qui assure la présidence en exercice de la CEEAC, et le Président Denis Sassou Nguesso de la République du Congo, qui dirige le Comité de suivi de la CEEAC sur la RCA, pour leurs efforts continus et leur engagement en faveur de la restauration durable de la paix, de la sécurité et de la stabilité en RCA.